

Séance du mercredi 29 avril 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme ELHORGA,
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme THIEUX-MORA a donné procuration à Mme DALÉAS

Absentes excusées :

Mme BLEAU-VERDIER, Mme VANCAUWENBERGÉ

Délibération n° 05-29042026

OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président annonce qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du CCAS conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président précise que l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.(...).»

Il expose que l'article **L1411-5 – II** du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant, lequel préside ladite commission, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission de 6 membres est composée :

- du Président du CCAS, ou en cas d'empêchement ou d'absence, de son représentant, le ou la Vice-Présidente,
- de cinq membres de l'organe délibérant

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de ces cinq membres ainsi que de leurs suppléants. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les candidats sont Mme DALÉAS, Mme THIEUX-MORA, Mme ZINT, Mme BLEAU-VERDIER, Mme ELHORGA, pour être membres titulaires de la commission et Mme VANCAUWENBERGÉ, Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN, pour être membres suppléants.

A l'issue du vote, **les membres titulaires de la commission sont** Mme THIEUX-MORA, Mme ZINT, Mme BLEAU-VERDIER, Mme DALEAS, S²LOW
membres suppléants sont Mme VANCAUWENBERGE, Mme ELHORGA et les
Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN, Mme DURBECQ,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Président du CCAS,


Nicolas PATRIARCHE